## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

## DELIBERATION

Séance du 3 Juin 2022

Préfecture de la Loire-Atlantique ARRIVÉ le

Date de la convocation du Comité syndical: 25 mai 2022

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents : 53

Nombre de votants

: 28 : 31 09 JUIN 2022

SGCD - Courrier

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents: Mmes Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs, Jean-Bernard FERRER, Bernard MORILLEAU, Pierre MARTIN, Jacques RIPOCHE, Patrick GILLET, Gaétan LEAUTE, Laurent PIRAUD <u>de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Annie BRIEND, Mrs Yannick MOREZ, Raymond CHARBONNIER, Roch CHERAUD <u>de la Communauté de Communes de Sud Estuaire.</u> Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Manuella PELLETIER SORIN, Mrs Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN, Jean Marie BRUNETEAU, Thierry GRASSINEAU, Alain PINABEL <u>de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique,</u> Mrs Stephan BEAUGE, Michel AURAY, Patrick BERTIN, Frédéric LAUNAY <u>de Grand-Lieu Communauté</u>.</u>

<u>Etaient excusés</u>: Mmes Claire HUGUES, Eloise BOURREAU-GOBIN (pouvoir à Mme BRIAND), Christiane VAN GOETHEM, Mrs Rémy ROHRBACH (pouvoir à Mme MARCHAND), Jean Michel BRARD Jacques MALHOMME, Luc NORMAND, Claude CAUDAL, Jacques PRIEUR, Jacky DROUET <u>de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.</u> Mmes Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Yannick MOREZ), Sylvie GAUTREAU, M Jean Pierre AUDELIN <u>de la Communauté de Communes de Sud Estuaire</u>, Mrs Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Serge HEGRON, Jean Jacques MIRALLIE, Emmanuel GUILLET <u>de Grand Lieu Communauté.</u>

क्ष्यक्षक्ष

## OBJET: PROGRAMME D'INTERET GENERAL 2022 - 2023

Répondant aux objectifs des PCAET et des politiques habitat des EPCI du Pays de Retz, le Programme d'Intérêt Général Précarité énergétique – maintien à domicile porté par le PETR s'est déployé sur les 38 communes du territoire entre 2018 et 2022.

Ce programme permet de répondre aux besoins urgents des propriétaires à ressources modestes et très modestes à travers la réhabilitation thermique des logements anciens et aux besoins des personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou handicapées à travers l'adaptation de leurs logements.

Entre mars 2018 et février 2022, le programme a occasionné 2327 contacts, 995 visites de logement avec diagnostic et 761 accompagnements individualisés de propriétaires dans leur projet de travaux, représentant 11,6 M€ HT de travaux et 7,2 M€ de subventions demandées.

Toute thématique confondue, le taux global de réussite sur 4 ans s'élève au taux satisfaisant de 89%.

Les 4 EPCI du Pays de Retz souhaitent poursuivre cette action locale de réhabilitation du parc privé en 2022 et 2023 avec de nouveaux objectifs (cf. tableaux d'objectifs et budget associé ci-dessous).

Le projet de territoire du PETR (2021-2026) validé en juin 2021, prévoit la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé OPAH/PIG.

La commission mixte composée des commissions « habitat-urbanisme » et « transition écologique » du PETR, réunie les 16 décembre 2021 et 22 mars 2022, propose la reconduction d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en conventionnant avec le département de Loire-Atlantique, nouveau délégataire des aides à la pierre (en lien avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Pour ce faire, le PETR doit lancer un marché à procédure formalisée et signer une convention avec le département de Loire-Atlantique.

Les élus du comité syndical réunis le 21 février 2022 ont validé le budget primitif 2022 et les autorisations d'engagement liées à ce programme.

Ce marché de 18 mois permettra aux EPCI de poursuivre en parallèle leur réflexion quant aux opportunités de mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun et/ou avec un volet renouvellement urbain, en lien avec le département de Loire-Atlantique.

En outre, ce marché s'inscrit dans la période de lancement des Plateforme(s) Territoriale(s) de la Rénovation Energétique pour plusieurs EPCI.

Ces dispositifs PIG et PTRE, portant tous deux sur la réhabilitation thermique des logements anciens, devront faire l'objet d'une attention commune, dans une logique de cohérence du service et de lisibilité pour les habitants du Pays de Retz.

## Objectifs validés par les EPCI

Les objectifs du PIG 2022 – 2023 ont été proposés sur la base du bilan du PIG précédent et ont été validés comme suit :

217 Dossiers « Précarité énergétique » (Propriétaires Occupants modestes et très modestes) répartis comme suit :

- 53 pour Grand Lieu Communauté
- 45 pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
- 80 pour Pornic Agglo Pays de Retz
- 39 pour la Communauté de Communes Sud Estuaire

144 Dossiers « Maintien à domicile » (Propriétaires Occupants modestes et très modestes) répartis comme suit :

- 27 pour Grand Lieu Communauté
- 30 pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
- 60 pour Pornic Agglo Pays de Retz
- 27 pour la Communauté de Communes Sud Estuaire
- 9 Dossiers « Logements locatifs privés conventionnés énergie » (Propriétaires bailleurs) répartis comme suit :
  - 5 pour Grand Lieu Communauté
  - 2 pour Pornic Agglo Pays de Retz
  - 2 pour la Communauté de Communes Sud Estuaire

Le plan de financement prévisionnel à ajuster en fonction de la réponse au marché et de la convention avec le département Loire-Atlantique, est le suivant :

Dépenses de suivi animation	2022 - 2023
Total PETR	300 000 € HT

Recettes pour le suivi animation	2022 - 2023
ANAH (part fixe et part variable)	220 000€
PETR via les EPCI (conventions de partenariat)	80 000 €



Dépenses subventions	2022 - 2023
Total des subventions versées par les EPCI aux	
ménages	179 000 € HT

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ➤ DECIDE d'engager un Programme d'Intérêt Général sur la base des objectifs décidés dans chacun des EPCI (Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Communauté de Communes Sud Estuaire, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Grand Lieu Communauté),
- > VALIDE le principe de faire appel aux EPCI pour financer le suivi-animation
- ➤ AUTORISE le Président à signer une convention avec le département de Loire-Atlantique, nouveau délégataire des aides à la pierre pour un démarrage du PIG en juillet 2022, jusqu'au 31 décembre 2023,
- ➤ AUTORISE le Président à signer avec chaque EPCI une convention de partenariat établissant les modalités de participation financière annuelle des EPCI au PIG, les modalités de suivi administratif des dossiers, les modalités de communication autour du dispositif
- ➤ AUTORISE le Président à signer le marché lié au suivi-animation du programme à compter de la notification et à présider la commission d'appel d'offres qui retiendra l'opérateur agrée pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- DECIDE que le comité de pilotage de suivi est composé des vice-présidents du PETR, de la commission mixte « urbanisme-habitat » et « transition écologique », du Département de Loire-Atlantique, des responsables élus et techniques des commissions « habitat » des EPCI,
- ▶ DECIDE que le comité technique est composé des responsables des services habitat et chargés de mission PCAET des 4 EPCI et des services du PETR,
- > AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Préfecture de la Loire-Atlantique ARRIVÉ le

09 JUIN 2022

SGCD - Courrier

Publication effectuée le

Le Président, -Bernard Mon (CF)